
DEPARTEMENT
 PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
 ARRAS

COMMUNE
 DAINVILLE

SEANCE ORDINAIRE

Réf. : ID/MH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 novembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 4 novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VÉRET Béatrice, VIARD Philippe, DUPAYAGE Laurence, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, HARO Serge, HAVET Maryline, CAVÉ Michelle, RAUX Christian, VALLET Régine, TALBOT Anne, DELCROIX Marcel, DOUCHÉ Jérôme, CAPEL Cédric, CARLIER Maxime, RAVEZ Yannick, GLEIZES Aurélie, FATOUS Amandine, MOLIN Christian.

A l'exception de CHALON Patrick, DARRAS Emmanuel, ARBINET Ludivine, BEAUJOIS Pauline, CADET Valérie, LOISON Sarah, LARDIER Marie, FAFINSKI Caroline qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à QUANDALLE Philippe, CAVÉ Michelle, ROSSIGNOL Françoise, DUPAYAGE Laurence, VÉRET Béatrice, GLEIZES Aurélie, FATOUS Amandine, HAVET Maryline.

Madame HAVET Maryline est élue secrétaire de séance.

25D051**QUESTION N° 4 : COLONIE 2026 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CAF****OBJET :**

**COLONIE 2026 –
RENOUVELLEMENT DE
LA CONVENTION CAF**

xxx

Nombre de conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 29

Madame Maryline HAVET expose :

A travers sa politique, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais s'attache à poursuivre le soutien à l'accès aux vacances des enfants et des adolescents. Conformément à cette orientation, la "Convention pour le développement des séjours" constitue une aide de cofinancement accordée aux municipalités ou aux associations qui prennent en charge l'organisation de séjours colonies.

Les séjours en centres de vacances doivent répondre à des critères de qualité et aux démarches participatives et éducatives de la politique de la CAF. La commune de Dainville s'est inscrite dans cette démarche pour 20 places en 2018 puis 25 places en 2020.

Il est proposé de solliciter le renouvellement de la convention séjours enfants de 25 places pour l'année 2026 et de les scinder en 10 places pour un séjour hiver et 15 places pour un séjour été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention séjours enfants de 25 places au titre de l'année 2026,
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la CAF et tout document s'y référant.

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 10 novembre 2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#